Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260511-2026051113-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 4 mai 2026
Date d'affichage : 4 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents :
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-05-11-13 : Entretien de la voirie

Rapporteur : Emmanuel ANDOUARD

Les 3 devis sollicités dans le cadre des travaux de débroussaillage en bordure de voirie communale sont présentés au Conseil municipal :

- AGRIPRESTA (Saint-Domineuc) : tarif horaire 72 € HT + indexation carburant en fonction de l'indice au moment des travaux

- ETA KERMEUR (Saint-Denoual) : tarif horaire 80 € HT

- CUMA (Plurien) : tarif horaire 80 € HT

Les devis ayant été examinés par la Commission travaux le 7 mai dernier, sur proposition de cette dernière le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER les propositions des prix unitaires des entreprises AGRIPRESTA, et de la CUMA de PLURIEN pour la réalisation des travaux de débroussaillage

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à recourir aux entreprises en fonction des disponibilités de chacune

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260511-2026051113-DE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à tout document afférent à cette affaire.

Vote du conseil municipal : (Monsieur Nicolas BESREST ne participant pas au vote)
Pour : 18
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 12 mai 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor